CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

UD FO 37

REVUE DE PRESSE

Semaine 24 du 10 au 15 juin 2019

PATRONAT

Bonus-malus sur les contrats courts : "Ce ne sera pas efficace", prédit Roux de Bézieux

le 12 juin 2019 Europe 1

Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé mercredi un bonus-malus pour lutter contre l'abus de contrats courts. Une mesure que "regrette" sur Europe 1 Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef.

INTERVIEW

Édouard Philippe a annoncé mercredi une réforme de l'assurance-chômage qui comprendra un bonus-malus pour lutter contre les contrats courts. Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, a critiqué cette mesure au micro d'Europe 1. "C'est une promesse du président de la République, je la regrette. Oui, il y a des abus de contrats courts, on a formulé une autre proposition qui n'a pas été retenue. Je pense surtout que ce ne sera pas efficace", a prédit le patron des patrons, opposés de longue date à cette promesse de campagne d'Emmanuel Macron.

"Inconsciemment, le gouvernement n'est pas convaincu de l'efficacité du système"

Le principe du bonus-malus est de faire varier le taux de cotisation d'assurance chômage d'une entreprise en fonction de son taux de rupture de contrats donnant lieu à inscription à Pôle emploi. L'objectif est de pénaliser les entreprises qui abusent des CDD courts et font financer les creux de leur activité par l'assurance chômage.

Ce système de bonus-malus concerna uniquement "les cinq à dix secteurs d'activité qui utilisent le plus de contrats courts et qui génèrent de la précarité", a précisé le Premier ministre. "La bonne nouvelle c'est que ce sera limité à quelques secteurs", a réagi Geoffroy Roux de Bézieux.

"Je pense qu'inconsciemment le gouvernement n'est pas convaincu de l'efficacité du système. J'espère que si on voit que ça ne fonctionne pas au bout de 18 mois ou de deux ans, le gouvernement reviendra en arrière", a espéré le patron des patrons. Les secteurs ayant le plus recours aux contrats courts (CDD de moins d'un mois) sont notamment l'hôtellerie-restauration, l'hébergement médico-social, la santé et l'action sociale, les enquêtes d'opinion, l'audiovisuel ou encore les arts et spectacles.

Les employeurs inquiets de l'allongement de la vie professionnelle

13/06/2019 **Fig. Eco ;**

S'ils reconnaissent beaucoup de qualité aux seniors expérimentés, ils anticipent des contraintes liées à la santé de ces salariés plus âgés.

Résignés mais préoccupés. Le premier ministre l'a confirmé mercredi dans son discours de politique générale, le gouvernement va mettre en place « des incitations à travailler plus longtemps » et la plupart des salariés vont devoir repousser son départ en retraite. Le phénomène est d'ailleurs déjà en marche**. Selon l'Insee**, l'Institut français des statistiques, le taux d'emploi des 50-64 ans est passé de 53,3 % en 2007 à 61,5 % en 2017 et la part des 55 ans ou plus dans la population active devrait continuer d'augmenter. Elle était de 16 % 2018, et devrait atteindre 18 % en 2022. **Une étude réalisée par le groupe de protection social Malakoff Médéric Humanis révèle que, s'ils s'y préparent, ce sont surtout les dirigeants d'entreprises - près des deux tiers d'entre-deux - qui sont inquiets face à l'allongement de la vie professionnelle.**

GOUVERNEMENT

Macron dénonce à l'OIT les dérives d'un "capitalisme fou"

AFP, le mardi 11 juin **2019**

Emmanuel Macron a dénoncé mardi devant l'Organisation internationale du travail à Genève les dérives d'un "capitalisme devenu fou" au sein d'organisations comme le FMI ou l'OMC qui privilégient les ajustements économiques aux droits sociaux.

En allusion au mouvement des "gilets jaunes" en France, le chef de l'Etat français a par ailleurs reconnu de nouveau avoir fait une "erreur fondamentale", non de fond mais de méthode.

"Nous avons peut-être parfois construit des bonnes réponses trop loin de nos concitoyens en considérant qu'il y avait des sachants et des subissants. C'était une erreur fondamentale", a-t-il admis.

Plus globalement, il a réclamé le retour à une "économie sociale de marché où chacun trouve sa part", au lieu d'une "captation des richesses par quelques-uns". Sinon "on nourrit les extrêmes", a-t-il dit, comme l'an dernier au Forum de Davos.

"Quelque chose ne fonctionne plus dans ce capitalisme qui profite de plus en plus à quelques-uns. Je ne veux plus que nous considérions que le sujet d'ajustement économique et de la dette prévaut sur les droits sociaux", a lancé M. Macron.

"Quand le peuple ne trouve plus sa part de progrès", il peut être "attiré par l'autoritarisme, qui dit: +la démocratie ne vous protège plus contre les inégalités de ce capitalisme devenu fou. Nous allons faire des murs, des frontières, sortir de ce multilatéralisme, il est mou+."

"On ne peut pas défendre ce que je dis à l'OIT et dire ensuite au FMI ou autour de la table du Conseil européen : +vous allez vous ajuster face à la crise financière et réduire vos droits sociaux+. Ca doit être terminé", a-t-il insisté, plaidant la cohérence.

"Ou dire à l'OMC: +c'est formidable le commerce, il faut négocier des accords avec tout le monde, quelle que soit leur sensibilité sociale et environnementale. Et vive le dumping, ça ira mieux, ça enrichit tout le monde+", a-t-il ajouté, se défendant de tenir un discours "crypo-marxiste" à l'OIT et libéral en France.

Le chef de l'Etat a souhaité que le G7 organisé fin août à Biarritz appelle tous les pays à se doter d'ici à 2030 d'un système de protection sociale pour tous. Il a aussi appelé à un "ordre public social" incluant un salaire minimum, comme la France le défend au niveau européen, et la création au G7 d'un "fonds à impact social et environnemental".

"La crise que nous vivons peut conduire à la guerre et à la désagrégation des démocraties, a-t-il averti. Tous ceux qui croient, sagement assis, confortablement repus, que ce sont des craintes qu'on agite se trompent, ce sont les mêmes qui se sont réveillés avec des gens qui semblaient inéligibles, ou sortis de l'Europe, alors qu'ils pensaient que ça n'adviendrait jamais."

Dans un communiqué mardi soir, la présidente du RN Marine Le Pen a dénoncé la "duplicité" de M. Macron, "prédicateur fasciné et exalté" du "capitalisme fou" qu'il dénonce. "En tentant de faire oublier à Genève ce qu'il a encouragé, organisé et amplifié en France, et qui a déclenché l'un des plus grands mouvements de contestation populaire, Emmanuel Macron use d'un cynisme et d'une hypocrisie des plus condamnables", a-t-elle protesté.

Retraites : âge légal maintenu, fin des régimes spéciaux… ce qu'a dit Edouard Philippe. 12 juin 2019, AFP

Maintien de l'âge légal à 62 ans mais définition d'un « âge d'équilibre » pour toucher plus, fin des régimes spéciaux : on en sait plus sur la future réforme des retraites, pilier de l'acte II du quinquennat.

Pas de surprise, mais des précisions. Edouard Philippe a levé un peu plus le voile ce mercredi après-midi à l'Assemblée nationale sur le « nouveau système de retraites » à venir, reprenant ce slogan de campagne d'Emmanuel Macron : « Un euro touché, un euro cotisé ».

Un nouvel « âge d'équilibre »… Critiquant un système actuel « ni simple, ni juste » et « pénalisant » pour « les carrières courtes et hachées », Edouard Philippe a annoncé que l'exécutif allait définir un « âge d'équilibre ». Il faudra atteindre ce dernier pour toucher une pension à taux plein, afin d'inciter « à travailler plus longtemps ».

… Sans toucher à l'âge légal des 62 ans. Mais le chef du gouvernement s'est engagé à ne pas « bouger » l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans. « Ainsi, chacun pourra faire son choix, en liberté et en responsabilité », ajoute-t-il. Une manière de repousser l'âge de la retraite sans avoir à le dire, comme nous l'expliquions il y a quelques jours.

Selon ce nouveau mécanisme, une personne qui décidera de faire valoir ses droits à 62 ans (et non à l'âge d'équilibre, 64 ans par exemple) se verra ainsi appliquer automatiquement un malus – une décote – sur le montant de sa pension.

La « fin » progressive des régimes spéciaux. Dans ce système de retraites universel, privé et public convergeront donc. « Pour les fonctionnaires, dont les pensions sont calculées sur les 6 derniers mois hors prime, il faudra revaloriser les profils de carrières de certaines professions, je pense aux enseignants », a-t-il garanti. Avant de réaffirmer la nécessité de mettre « fin aux régimes spéciaux ». Une fin progressive toutefois : le chef du gouvernement a laissé entendre que tous ceux qui en bénéficient actuellement ne changeraient pas de statut.

Aucune retraite sous 85 % du Smic. Le nouveau système de retraite « garantira que les personnes qui ont travaillé toute leur vie ne gagnent pas moins de 85 % du SMIC », a également promis le chef du gouvernement.

C'est pour quand ? Côté calendrier, le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye présentera ses recommandations en juillet. La date à laquelle le projet de loi sera présenté n'est toujours pas connue.

EMPLOI

Assurance chômage : une réforme par décret cet été. 11 juin 2019. AFP

Le gouvernement doit rendre d'ici peu ses arbitrages sur la réforme de l'assurance-chômage. Au menu : contrats courts et allocations des hauts revenus.

Le gouvernement doit rendre d'ici peu ses arbitrages sur la réforme de l'assurance-chômage. Au menu : contrats courts et allocations des hauts revenus.

Annoncée pour le printemps, la réforme de l'assurance chômage a été repoussée pour cause d'élections européennes. Édouard Philippe lèvera-il un peu le voile mercredi, lors de son discours de politique générale ? « Les conseillers de Muriel Pénicaud n'ont même pas été consultés », nous confie une source parlementaire.

L'exécutif justifie la réforme, annoncée par Emmanuel Macron en juillet 2018, par le fait que les règles actuelles n'inciteraient pas les chômeurs "au retour à l'emploi durable" ni les entreprises à développer l'emploi stable, comme en témoigne l'explosion des CDD de moins d'un mois, voire de moins d'un jour.

Mais d'ici deux semaines, tout le monde devrait y voir plus clair. Sans doute le 17 juin, jour où le rideau pourrait être levé devant les partenaires sociaux, pour de nouvelles consultations sur le texte de la réforme après l'échec des négociations de février. « Pas besoin d'examen devant le parlement, cela passera par décret cet été », nous affirme une source gouvernementale.

Pour l'heure, dans les QG des organisations syndicales, on s'impatiente. Elles dénoncent un « black-out » total sur le contenu de la réforme. « On a ni le son ni l'image côté gouvernement. Et toujours pas

de prise de rendez-vous en vue », déplore-t-on à la CFDT. « C'est silence radio », surenchérit Jean-François Foucard, chargé du chômage à la CFE-CGC.

Les hauts revenus des cadres dans le viseur

Les interrogations sont nombreuses. Le bonus-malus pour lutter contre l'abus des contrats courts, promesse de campagne d'Emmanuel Macron et véritable chiffon rouge du patronat, verra-t-il le jour ? Il s'agit d'un dispositif de modulation des cotisations d'assurance chômage (dont les taux restent à trancher) des entreprises en fonction de leurs recours aux contrats courts. Toutes les entreprises seront-elles concernées ou sa mise en œuvre sera-t-elle limitée à certains secteurs ?

Au final, ce bonus-malus sera limité aux "5 à 10" secteurs d'activité les plus consommateurs de contrats courts, principalement des services, comme l'hôtellerie-restauration, et il sera appliqué dans une fourchette plus resserrée qu'envisagé.

Cela n'a pas suffi à calmer l'ire du patronat, d'autant qu'Edouard Philippe a également annoncé une mesure "transversale", sous la forme d'une taxe forfaitaire sur "les CDD d'usage", des CDD sans limitation de durée, de renouvellement, ni de prime de précarité.

Autre point important dont les arbitrages doivent être rendus : le plafonnement et la dégressivité de l'indemnisation des cadres à hauts revenus. Matignon jure que cette mesure verra bien le jour, conformément à cette autre promesse du candidat Macron. Enfin, reste un éventuel durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage (passage de quatre à six mois travaillés pour l'ouverture des droits), qui serait un casus belli pour les syndicats.

92 800 créations nettes d'emplois salariés dans le privé au premier trimestre. 12 juin 2019. AFP

C'est le 16e trimestre consécutif de hausse de l'emploi salarié.

L'Insee revoit à la hausse son estimation : le secteur privé a enregistré 92 800 créations nettes de postes au 1er trimestre 2019, soit une hausse de 0,4 % après 0,3 % au trimestre précédent. L'estimation provisoire du 10 mai de l'institut était de 66 400 créations (+ 0,3 %). Sur un an, l'emploi privé s'accroît de 225 400 (+ 0,9 %).

Ce trimestre constitue le 16e trimestre consécutif de hausse de l'emploi salarié, en progression depuis le deuxième trimestre de l'année 2015.

L'Insee a aussi revu à la hausse son chiffre du dernier trimestre 2018à 67 900 créations de postes au lieu de 54 000.

L'emploi demeure par ailleurs quasi stable dans la fonction publique (+1 000 après +2 000). Sur un an, il diminue de 6 800.

Des évolutions différentes selon les secteurs

Par secteur, les créations d'emploi salarié s'accélèrent dans la construction et atteignent 16 100 (soit + 1,2 %, après + 0,7 %). C'est la plus forte hausse sur un trimestre depuis fin 2007. Sur un an, la hausse atteint 36 500 (+ 2,7 %).

L'emploi augmente plus modérément dans l'industrie : +7 500 (+ 0,2 %), après +8 800 (+ 0,3 %). Sur un an, l'emploi industriel augmente de 18 800 (+ 0,6 %).

Dans les services marchands hors intérim, l'emploi salarié progresse de nouveau rapidement : +60 500 (soit + 0,5 %, comme au quatrième trimestre). Sur un an, il augmente de 178 200 (+ 1,6 %).

L'emploi intérimaire rebondit : +7 700 (soit + 1,0 %, après -1,5 % au trimestre précédent). Sur un an, l'intérim demeure en baisse de 14 100, soit -1,7 %.

Pôle emploi : plus on est indemnisé, plus on reste longtemps au chômage 13 juin 2019 ,Le Parisien/LCI/BFMTV/Fig. Eco.

Selon des chiffres confidentiels de Pôle emploi auxquels nous avons eu accès, les demandeurs d'emploi qui perçoivent une allocation élevée sont aussi ceux qui restent le plus longtemps au chômage.

Voilà des chiffres confidentiels de Pôle emploi qui tombent à pic alors que le Premier ministre Édouard Philippe présentera mardi prochain, le 18 juin, le décret réformant l'assurance-chômage. Avec pour objectifs affichés de lutter contre la précarité, inciter au retour à l'emploi et désendetter l'Unédic, qui ploie sous une dette de 35 milliards d'euros (Mds€). Dans son discours de politique générale,

mercredi le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé « une dégressivité de l'indemnisation » pour les cadres.

1,5 an d'indemnisation contre 9 mois pour les chômeurs les moins bien indemnisés

À quelques jours des annonces gouvernementales, des chiffres de l'agence publique de l'emploi donnent de nouveaux arguments au gouvernement. Ils démontrent, en effet, que la catégorie des demandeurs d'emploi percevant le niveau d'allocation le plus élevée - soit plus de 5000 € mensuels - est aussi celle qui reste le plus longtemps au chômage. En clair, d'après ces chiffres, les 15 609 chômeurs, qui, en 2017, ont pu toucher une allocation de 5000 € et plus chaque mois sont restés plus d'un an et demi au chômage.

À l'inverse, les chômeurs les moins bien lotis — qui perçoivent une allocation mensuelle comprise entre 0 et 1000 € -, au nombre de 1 089 104, sortent plus rapidement des statistiques de Pôle emploi : ils ne bénéficient de leur allocation qu'un peu plus de… 9 mois ! Au global, Pôle emploi verse 1,5 milliard d'euros (Md€) à ceux qui perçoivent l'indemnité la plus élevée, contre 10,2 Mds€ pour les demandeurs d'emploi indemnisés moins de 1000 €. Le total des allocations versées par Pôle emploi en 2017 s'est élevé à 34,3 Mds€.

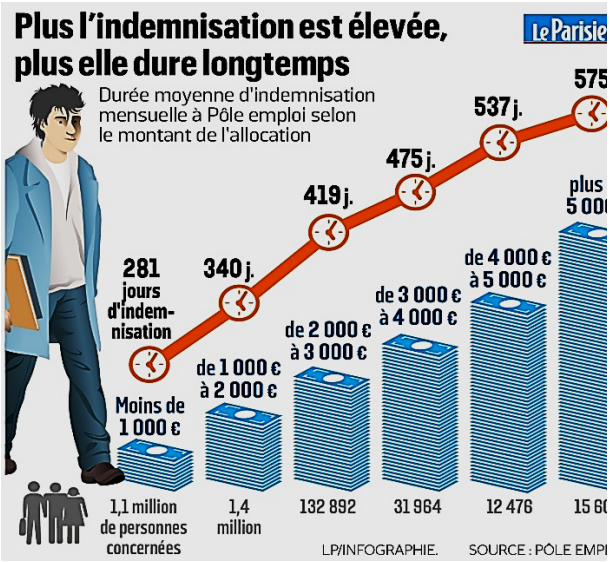

Le taux de chômage des cadres est à 3,8%

« Ces chiffres montrent qu'un haut niveau d'indemnisation n'accélère pas nécessairement le retour à l'emploi. Alors même que le chômage des cadres est particulièrement faible dans notre pays, autour de 3,8 %, on peut légitimement penser qu'il est possible de réduire progressivement l'allocation des hauts revenus », précise une source gouvernementale.

À quoi pourrait concrètement ressembler la réforme du gouvernement ? Le député LREM du Val-d'Oise Aurélien Taché évoque depuis des mois au nom d'une « meilleure justice sociale », la possibilité d'instaurer, pour les plus hauts salaires, une dégressivité à partir de six mois de chômage ou bien de forfaitiser la somme versée.

Ces pistes font bondir la CFE-CGC, syndicat majoritaire chez les cadres. « La dégressivité de l'allocation des cadres, voilà une mesure indigne à visée populiste qui consiste à stigmatiser une partie de la population », tempête François Hommeril, son président.

Certains économistes sceptiques

De leur côté, certains spécialistes du marché de l'emploi, à l'instar de Bruno Ducoudré, économiste à l'OFCE évoquent « une mesure symbolique » qui va concerner « un nombre marginal d'allocataires » et préfèrent manier l'étude de Pôle emploi avec précaution. « Ces chiffres sont exacts mais n'apportent aucun élément d'explication sur l'attitude de ces demandeurs d'emploi quand ils touchent les allocations, nuance Bruno Ducoudré. Profitent-ils vraiment du système ou peinent-ils à retrouver un travail qui corresponde à leurs qualifications, sur un marché de l'emploi plus restreint que pour les salariés au smic ? Baisser leur allocation ne va-t-il pas les inciter à accepter plus rapidement un travail pour lequel ils sont trop qualifiés avec des conditions de vie dégradées ? », interroge l'économiste.

Un autre universitaire, qui préfère garder l'anonymat, renchérit : « Sur le marché de l'emploi, ces cadres risquent de retrouver un travail plus rapidement, mais aux dépens des autres. Cette mesure ne sera pas nécessairement efficace ».

ECONOMIE

Baisse d'impôt : Qui devrait en profiter ?

Édouard Philippe a annoncé ce mercredi des baisses d'impôts sur le revenu pour les classes moyennes. Retraités, célibataire ou en couple, avec ou sans enfant, voici les économies que vous ferez dès le 1er janvier prochain selon nos simulations.

Quinquennat Macron, acte II. Devant un hémicycle plein à craquer, le Premier ministre a passé ce mercredi son deuxième grand oral. Nouveau mantra dans son discours de politique générale ? L'urgence ! Pour Edouard Philippe, qui a listé les grands chantiers de la seconde moitié de la mandature, il est urgent d'accélérer.

Au cœur du réacteur, évidemment : la baisse de 5 milliards d'euros d'impôt sur le revenu, promise aux Français par Emmanuel Macron. « C'est massif, c'est clair, c'est net », s'est félicité Edouard Philippe. Avare de détails, il a précisé que le « taux d'imposition de la première tranche sera abaissé de trois points », soit un « gain moyen par foyer de 350 euros » pour 12 millions de contribuables.

Mais quid des autres, alors que 17 millions de ménages paient l'impôt sur le revenu en France ? Qui sont les gagnants et les perdants de ce coup de pouce fiscal ? Combien va-t-on économiser en espèces sonnantes et trébuchantes ? Comment Bercy va-t-il appliquer cette baisse d'impôt ?

Pour comprendre, dans le détail, ce qui vous attend, le Parisien - Aujourd 'hui-en-France dévoile en exclusivité les montants des baisses d'impôts en fonction des profils des Français : retraités, célibataire ou en couple avec ou sans enfant : voici les économies que vous ferez dès le 1er janvier prochain !

Quel est le mécanisme ?

Pour mettre en place la baisse d'impôt des Français, le taux de la première tranche imposable diminue de trois points, de 14 à 11 %. En clair, si vous étiez jusqu'à présent taxé à 14 %, vous ne le serez plus qu'à 11 %. Au total, 12 millions de foyers sont aujourd'hui uniquement taxés dans cette tranche. Pour eux, comme l'a souligné Edouard Philippe, la réduction d'impôt sera, en moyenne, de 350€ par foyer fiscal.

Un nouveau barème de l'impôt sur le revenu

Ce qui chagrinait Bercy, en baissant le taux de la première tranche imposable, c'est que - mécaniquement - la mesure bénéficiait aussi aux Français les plus aisés. Pour neutraliser cet effet, les cols blancs du ministère des Finances ont donc bougé les seuils d'entrée de plusieurs tranches. Si personne n'entre plus tôt dans l'impôt, les contribuables entreront plus vite dans les tranches à 30 % et à 41 %.

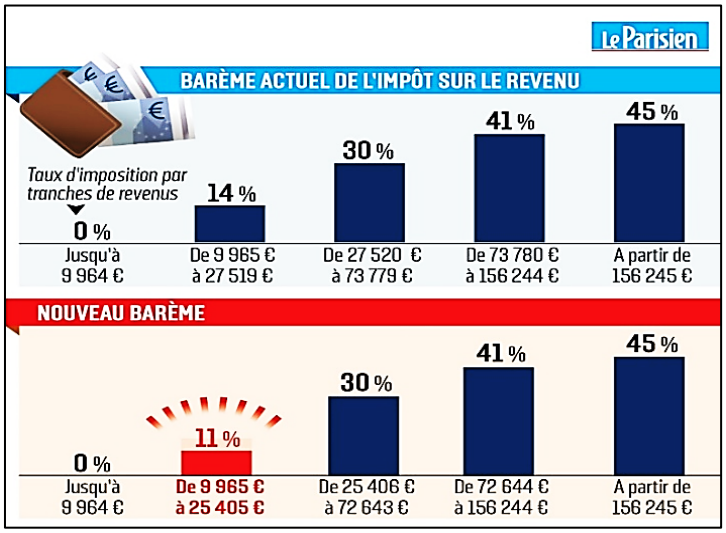

Qui sont les gagnants ?

Presque tout le monde ! Sur les 17 millions de foyers fiscaux imposés, 16,8 millions « vont bénéficier d'une baisse moyenne de 304€ », se félicite-t-on à Bercy. Ceux dont la totalité des revenus sera située, dès le 1er janvier prochain, dans la première tranche imposable à 11 % - qui ont donc déclaré au printemps entre 9 965€ et 25 405€ de revenus nets annuels - seront évidemment les plus chanceux. Là, le gain moyen par foyer fiscal sera de 350€.

Pour les foyers qui gagnent plus d'argent, la baisse d'impôt existera bel et bien. Mais elle sera moins visible. Concrètement, pour les 5 millions de foyers imposés dans la tranche à 30 % (ceux qui ont déclaré des revenus entre 25 406€ et 72 643€), le coup de pouce fiscal de l'Etat sera de 180€ par an en moyenne.

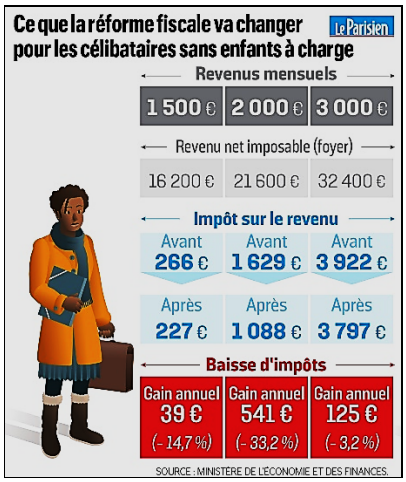

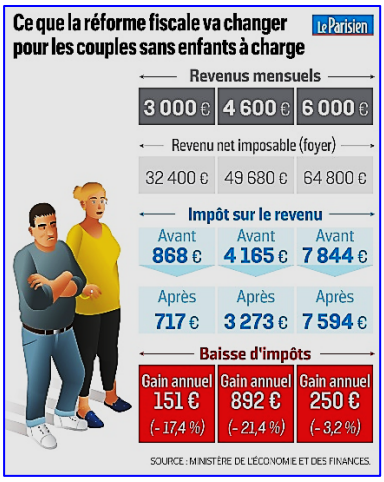

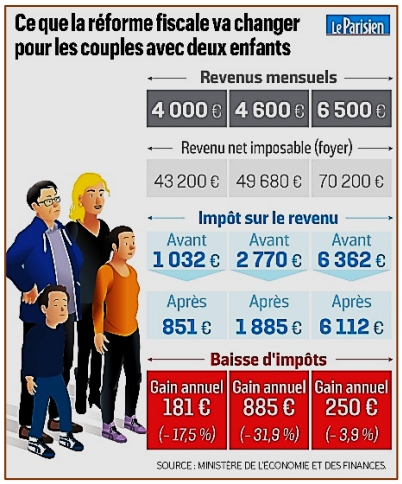

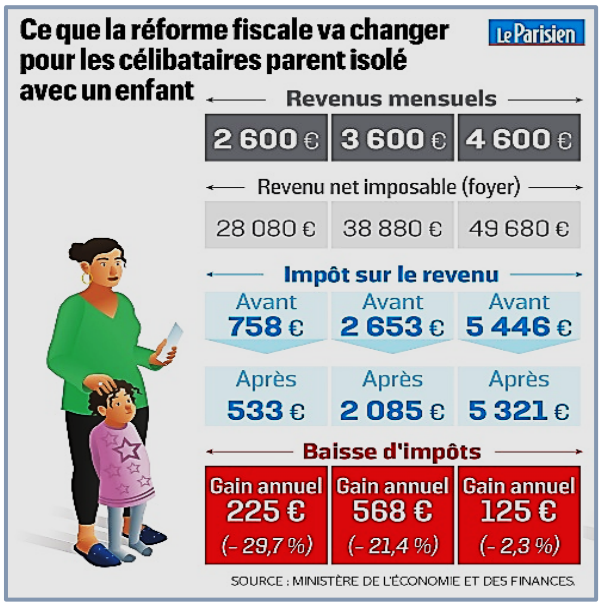

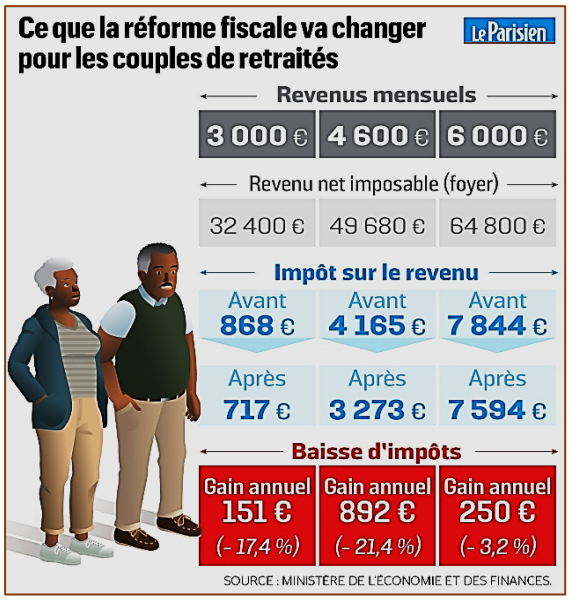

Qui sont les perdants ?

Officiellement, il n'y en a pas, se réjouit le gouvernement. Mais dans les faits, certains contribuables pourraient se sentir frustrés. En effet, ceux qui sont imposés à 41 % - et bien sûr à 45 % - ne bénéficieront pas de la baisse d'impôt. « L'évolution des montants de passage de tranches permet de neutraliser la baisse d'impôt pour les hauts revenus », précise-t-on à Bercy. En clair, ces contribuables profiteront évidemment de l'imposition à 11 % au lieu des 14 % mais ils seront plus rapidement imposés à 30 % puis éventuellement à 41 %. Du coup : le montant de leur impôt ne changera pas.

Un cadeau à double détente

Si le gouvernement a décidé de baisser la première tranche de 14 à 11 %, un autre mécanisme moins visible vient s'ajouter à cette mesure. Actuellement, les plus bas revenus imposés profitent d'une décote, c'est-à-dire d'un système qui amortit l'entrée dans l'impôt. Dans les faits, par le jeu de cette décote, « au lieu d'être réellement à 9 965€, l'entrée dans l'impôt s'effectue à 15 154€ », précise-t-on à Bercy.

Six millions de foyers ont bénéficié de ce système en 2017. Le gouvernement a décidé « de rendre cette décote plus généreuse en la faisant porter sur la totalité des 12 millions de foyers fiscaux taxés dans la tranche à 11 % ». Les profils types présentés ci-dessus intègrent le nouveau barème de l'impôt sur le revenu mais aussi cette décote.

INTERNATIONAL

Zimbabwe : Combattre les salaires de misère

12 June, 2019 IndustriALL Global

Avec les prix des denrées de base qui varient chaque jour, les travailleurs et travailleuses zimbabwéens ont de la peine à joindre les deux bouts. La récente dévaluation de la devise nationale a encore réduit le pouvoir d'achat et la plupart des travailleurs vivent dans la misère.

Lameck Chineuruve, ouvrier spécialisé au sein de la Compagnie de transmission et de distribution d'électricité du Zimbabwe, y travaille depuis onze ans et gagne moins qu'il y a sept ans.

"En 2012, je gagnais US$800 par mois, mais **actuellement moins de US$200.** Ça me rend la vie difficile, car je dois payer le transport, le logement, les frais scolaires et la nourriture au départ de ce montant dérisoire," confie Chineuruve.

En février, la devise zimbabwéenne a subi une dévaluation de plus de 60%. Cependant les prix ont augmenté dans la même proportion, car ils sont liés au dollar américain, alors que les augmentations salariales ne reflètent pas la hausse des prix.

Les salaires de misère présents dans la plupart des secteurs sont une des raisons pour lesquelles les affiliés d'IndustriALL Global Union font campagne pour des salaires vitaux.

Dans le cadre de campagnes de recrutement sous l'égide du projet de renforcement syndical, les jeunes travailleurs et travailleuses du Syndicat national de l'ingénierie, du Syndicat national des industries de la métallurgie et secteurs connexes du Zimbabwe, du Syndicat des travailleurs de la chimie, du plastique et des secteurs connexes du Zimbabwe, ainsi que du Syndicat des travailleurs de l'énergie du Zimbabwe ont souligné l'importance de rejoindre un syndicat pour lutter en faveur des droits des travailleurs, dont celui de négocier collectivement. Ils ont également soutenu que les travailleurs et travailleuses devaient recevoir des salaires vitaux qui amortissent la dévaluation.

Paule France Ndessomin, Secrétaire régionale d'IndustriALL pour l'Afrique sub-saharienne, indique :

"Nous sommes solidaires de nos affiliés zimbabwéens dans le cadre de leur lutte pour le salaire vital ainsi que de leurs campagnes de recrutement en vue d'accroître leurs effectifs. La force syndicale vient du recrutement et de la démocratie participative. Nous saluons également le recrutement opéré par les jeunes travailleurs et travailleuses qui sont les futurs leaders des syndicats."

Avec un chômage à plus de 90% et la plupart de la population gagnant sa vie au sein du secteur informel, l'économie zimbabwéenne est dans le marasme le plus complet. Les bâtiments des sites de l'industrie légère et lourde de Harare sont déserts. La fabrication industrielle et manufacturière a stagné et été remplacée par l'importation de produits finis.

Les rares entreprises encore ouvertes sont ciblées pour du recrutement syndical avec l'espoir que lorsque l'économie s'améliorera, les syndicats augmenteront également leurs effectifs.

EUROPE

Suisse : grève générale des femmes au pays de la paix sociale

14 6 19 les échos Le HuffPost avec AFP

En Suisse, où la grève est considérée comme le dernier recours, les femmes vont réclamer ce vendredi l'égalité concrète entre les sexes, pourtant inscrite dans la Constitution et dans la loi. Car le compte n'y est toujours pas.

Une grève générale au paradis de la paix au travail. Et pas n'importe quelle grève ! Une grève des femmes, interdite aux hommes cisgenres (ceux qui ne se reconnaissent pas dans le genre assigné à leur naissance). Voilà ce qui attend la Confédération ce vendredi 14 juin.

Cette date ne doit rien au hasard : le 14 juin 1991, les femmes descendaient dans la rue pour la première fois afin de réclamer l'égalité salariale, dont le principe avait été acté dix ans plus tôt dans la Constitution. Sans grands résultats…

La grève des femmes a mobilisé dans toutes les villes

Ce 14 juin aura vu fleurir des marées violettes un peu partout dans les grandes villes de Suisse. Elles étaient 50'000 à descendre dans la rue à Berne, au moins 40'000 aussi à Lausanne, 12'000 à Genève, Sion et Fribourg, 5000 à Neuchâtel, 4000 à Delémont, selon les chiffres de la police ou des organisatrices. La mobilisation était aussi importante à Zurich, avec 70'000 participants, selon l'USS, à Bâle (40'000) ou au Tessin. Des hommes étaient présents aussi par solidarité dans toutes les régions du pays.

La manifestation, jugée “illicite” par l’Union patronale, visait à demander “plus de temps, plus d’argent et du respect”. Elle a fait écho à la grande grève des femmes suisses qui avait réuni un demi-million de participantes le 14 juin 1991, dix ans jour pour jour après l’introduction du principe d’égalité entre genres dans la Constitution.

UE : L'Autorité européenne du travail est prête à entamer son travail en octobre après la décision prise concernant son nouveau siège

Déclaration Commission européenne13 juin 2019

La future Autorité européenne du travail aura des missions et tâches ciblées sur la libre-circulation des travailleurs. Ses prérogatives se concentrent sur les questions liées à la libre circulation des travailleurs et à la coordination des systèmes de sécurité sociale au sein de l’Union européenne « en soutenant la coopération entre les autorités nationales, notamment

Juste avant la réunion du Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» au cours de laquelle les ministres adopteront officiellement le règlement instituant l'Autorité européenne du travail, les États membres ont décidé que celle-ci aurait son siège à Bratislava. La commissaire pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, Marianne Thyssen, a salué cette décision :

« Je félicite la ville de Bratislava et le gouvernement de la Slovaquie d'avoir été choisis pour accueillir le siège de l'Autorité européenne du travail.

Dès le début de mon mandat, j'ai fait de la mobilité équitable de la main-d’œuvre une priorité essentielle. La libre circulation stimule la croissance, aide les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin et donne à chacun la possibilité de tirer le meilleur parti de ses talents ; cependant, elle doit être bien gérée. Cela exige des règles qui soient équitables, claires et effectivement appliquées. ***À cet égard, l'Autorité européenne du travail est le joyau de la couronne : elle soutiendra la mobilité de la main-d'œuvre et donnera aux États membres de l'UE les outils nécessaires pour coopérer plus efficacement et lutter contre les abus.***

Le règlement instituant l'Autorité européenne du travail a été adopté en un temps record et je suis convaincue que le déménagement de l'Autorité à Bratislava sera tout aussi fluide et rapide. L'Autorité commencera son activité en octobre à Bruxelles, où elle restera jusqu'à son transfert dans sa ville d'accueil. Je me réjouis à l'idée que l'Autorité s'installe et commence à travailler à Bratislava dans les meilleurs délais.»

SOCIAL

Bernard Thibault : «Il n’y a aucun pays où le syndicalisme est en bonne santé».

10 juin 2019 Libération

L'ex-secrétaire général de la CGT, devenu représentant français à l'Organisation internationale du travail, revient sur les enjeux de la Conférence du travail, qui se tient ces jours-ci à Genève.

Rendez-vous annuel, la Conférence internationale du travail qui rassemble les délégués des gouvernements, des syndicats et des employeurs de tous les Etats membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'est ouverte lundi à Genève, en Suisse. Pendant douze jours, cette organisation onusienne chargée de définir les normes sociales internationales, qui fête ses 100 ans, va mettre la question de l'avenir du travail au cœur des débats. L'ex-secrétaire général de la CGT Bernard Thibault est désormais représentant des travailleurs français au conseil d'administration de l'OIT. Pour lui, ce grand raout - auquel participe ce mardi Emmanuel Macron - doit être l'occasion de renforcer les moyens de l'Organisation internationale du travail, alors que la situation des droits sociaux dans le monde se dégrade.

Que faut-il attendre de cette 108e session de la Conférence internationale du travail ?

Au-delà des commémorations, cette date doit être l'occasion de tirer un bilan d'étape de l'OIT qui, rappelons-le, est une agence des Nations unies visant à promouvoir la justice sociale. Or, la situation des droits sociaux dans le monde est très critiquable. Les chiffres sont édifiants : 60 % de la main-d'œuvre mondiale est dans l'économie informelle, 74 % de la population n'a pas vraiment de système de protection sociale, la moitié vit dans des pays qui ne protègent pas le droit d'association et le droit à la négociation collective, seulement 90 pays reconnaissent le droit de grève, 168 millions d'enfants sont recensés au travail et 40 millions de personnes sont victimes du travail forcé. Si l'extrême pauvreté a reculé, on constate que les inégalités ne cessent de croître. L'insécurité, l'instabilité dans la relation de travail prédomine. Certes, l'intensité de cette précarité est différente d'un pays à l'autre, mais cette tendance est mondiale. Face à ce constat, va-t-on décider de doter l'OIT de nouveaux moyens, de nouvelles prérogatives ? Ou allons-nous nous contenter, et le risque existe, de débattre d'une nouvelle déclaration réaffirmant des principes déjà contenus dans des textes innombrables et qui ne changeront pas la donne ?

Comment renforcer les moyens d'action de l'OIT ?

Il faut une meilleure coordination des institutions internationales. Il y a un véritable désordre. Dans nombre de pays, le FMI, au titre de redressement des dépenses publiques, demande à des Etats de se mettre en infraction avec les normes internationales du travail défendues par l'OIT. Ainsi la Grèce, pour obtenir un prêt, a été contrainte de baisser le niveau de ses pensions. Au Maghreb, les interventions du FMI ont mis à mal les efforts laborieux de dizaines d'années pour mettre en place un système de protection sociale. En parallèle, il faut réfléchir à des sanctions. Depuis sa création, le dispositif de l'OIT repose sur le bon vouloir des Etats à mettre en œuvre les normes du travail. Ce n'est pas suffisant, cette bonne volonté étant très variable d'un pays à un autre. C'est redoutable, car cela facilite le dumping social.

En l'absence de sanctions, certains Etats ne jouent donc pas le jeu ?

L'OIT est une caisse de résonance des opinions politiques des Etats. Or, certains pays ont des positions hypocrites. Ils demandent à l'OIT de faire des choses qu'ils ne respectent pas dans leur propre politique. La France n'est pas trop mal située du point de vue de ses engagements, puisque c'est le deuxième pays au monde, après l'Espagne, avec 127 conventions signées sur 189. Ce qui veut tout de même dire que dans certains domaines le droit français est encore en dessous du droit mondial. C'est le cas, par exemple, sur le sort fait aux travailleurs migrants. Les conventions internationales prévoient qu'ils bénéficient du système de protection sociale du pays dans lequel ils exercent leur activité, or ce n'est pas le cas en France pour les travailleurs détachés.

La montée de l'insécurité dans la relation de travail va-t-elle de pair avec un durcissement du droit du travail ?

Là où il existe, le droit du travail est de moins en moins collectif et de plus en plus individualisé. On le voit avec ce que les employeurs appellent les « formes émergentes d'emploi », les travailleurs des plateformes numériques, les autoentrepreneurs qui sont parfois des entrepreneurs forcés… Partout dans le monde, des activités se transforment avec l'usage de technologies permettant de transcender les frontières dans l'organisation des collectifs de travail, dans des proportions qui n'existaient pas jusqu'à présent. Des approches politiques défendent ce modèle. C'est une manière d'extraire des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes du droit du travail.

Le monde du travail connaît de profondes mutations. De quoi ébranler l'OIT dans ses missions ?

L'économie a considérablement évolué. Elle est moins pilotée par les Etats eux-mêmes que par quelques multinationales. Pour rendre l'OIT plus efficace, il faudrait aussi contrôler les entreprises.

Aujourd'hui, 80 000 multinationales emploient en direct 240 millions de salariés et influent sur le travail d'un salarié sur cinq dans le monde. D'ici une quinzaine d'années, cette proportion passera à un salarié sur quatre. Or ces multinationales ont des assises financières bien supérieures à celles des Etats. Et on voit plus souvent les multinationales dicter aux Etats ce que doit être leur comportement que les responsables politiques convoquer le PDG d'une entreprise pour la remettre dans les clous. Ou, quand cela arrive, comme c'est le cas parfois à Bercy, en France, cela relève plus du théâtre, de la communication. Il est inévitable de responsabiliser les entreprises pour faire respecter les normes internationales du travail. De ce point de vue, la loi française sur le devoir de vigilance, qui oblige les entreprises à veiller à ce que leurs sous-traitants respectent les droits fondamentaux du travail, même si elle ne va peut-être pas assez loin, est intéressante.

Le développement des plateformes numériques ne rend-il pas la tâche plus difficile ?

Il est urgent que l'OIT légifère sur les nouvelles formes d'emploi et clarifie certaines situations. D'aucuns imaginent que ce sont les types de relation de demain, mais il faut bien mesurer les impacts et les risques sociaux pour les individus qui sont dans cette situation. L'OIT a été créée en considérant qu'en ne travaillant pas pour la justice sociale, on prenait le risque de tensions et de guerres internationales. C'est le fondement de l'OIT. Croire que cela est derrière nous, c'est se voiler la face. Ce que l'on mesure aujourd'hui, sur le plan social, en termes d'instabilité et de précarité, explique nombre de tensions, de montées de nationalisme, de racisme.

Ce mardi, le président Macron fera un discours en faveur d'une « mondialisation plus sociale » devant l'OIT. La semaine dernière, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, organisait un « G7 social». La France se veut figure de proue ?

Le discours d'Emmanuel Macron sera sûrement très généreux, exemplaire sur le droit du travail international, mais risque aussi d'être en contradiction avec sa politique nationale. Il ne sera pas le premier à faire ainsi. Je me souviens d'un discours de Nicolas Sarkozy fustigeant devant l'OIT les actionnaires des entreprises ne se souciant pas des salariés… Ce jour-là, il avait été plus applaudi que l'ex-président brésilien Lula ! Il y a aussi un effet de tribune…

Quels choix gouvernementaux sont, selon vous, en opposition avec l'objectif de justice sociale de l'OIT ?

Une des manières de contrer les inégalités en France a consisté à donner une grande place aux conventions collectives, notamment dans les branches d'activité, afin que le social ne soit pas une variable d'ajustement. Mais cette logique a été mise à mal dernièrement. Actuellement, la politique française vaut une plainte à l'OIT, déposée par FO et la CGT, à propos des ordonnances Macron et de l'encadrement des indemnités obtenues aux prud'hommes en cas de licenciements abusifs. Récemment, un rapport de la commission des droits de l'homme des Nations unies a aussi constaté la brutalité des forces de police dans les manifestations françaises. Or le gouvernement s'est contenté de rappeler, afin de la disqualifier, que cette commission n'avait aucun pouvoir juridique sur un Etat souverain. Cela est inquiétant.

Les organisations syndicales sont-elles à la hauteur des enjeux ?

Bien sûr que les syndicats ont leur part de responsabilité. Mais il ne faut pas oublier la situation : le syndicalisme est déstabilisé par la précarité, les nouvelles formes d'emploi, l'instabilité de l'emploi, la remise en cause des droits syndicaux. Il n'y a aucun pays au monde où le syndicalisme est en bonne santé.

Que doivent-elles faire pour peser sur le monde du travail tel qu'il se dessine aujourd'hui ?

Il n'y a pas de secret, c'est en étant présent dans toutes les catégories de salariés et de formes d'emploi que le syndicat peut intervenir sur l'organisation et le contenu du travail. C'est aux syndicats de savoir s'adapter aux salariés dans les conditions d'aujourd'hui et non aux salariés de s'adapter à des structures qui ne peuvent leur correspondre.

En France, les syndicats, la CGT en tête, ont du mal à mobiliser. Y a-t-il des exemples à suivre dans le monde pour renouveler l'action syndicale ?

Pour mobiliser, il faut d'abord être organisé. Ensuite, c'est le nombre qui fait la force. Je crois aux capacités de coalition entre syndicats, ONG, consommateurs, citoyens pour modifier les conditions et les finalités du travail.

Mais les conflits coordonnés à l'échelle mondiale restent rares… Pourquoi ?

Les multinationales alimentent la compétition, voire la concurrence entre leurs sites et leurs salariés de différents pays, et entre leurs sous-traitants. Pour les syndicalistes, il faut donc une réelle conscience pour s'impliquer avec leurs homologues d'autres pays. S'il y a peu de conflits visibles et

médiatisés au plan mondial, un grand nombre de coopérations syndicales internationales font bouger les positions de géants qui ont parfois des pieds d'argile. C'est l'intervention de syndicats d'autres pays qui a conduit Vinci à modifier ses pratiques sur les chantiers de construction au Qatar. Là où le syndicalisme, pourtant, est interdit. Le 17 juin, à l'appel de la Confédération syndicale internationale, tous les syndicats manifesteront d'ailleurs ensemble pour la défense des droits sociaux.

L'équilibre des systèmes des retraites repoussé à… 2056. 12 juin 2019 Le Parisien

Selon le Conseil d'orientation des retraites, si rien n'est fait, le déficit des systèmes des retraites devrait atteindre en 2022 près de 0,4 % du PIB.

Édouard Philippe, dans son discours de politique générale ce mercredi à l'Assemblée nationale, va forcément devoir le prendre en compte. Le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), dont les grandes lignes ont fuité alors qu'il ne devait être dévoilé que jeudi, dresse un bilan sombre sur l'avenir des systèmes des retraites.

Alors que la réforme des régimes des retraites doit être présentée en juillet avec l'instauration d'un régime universel par point pour une entrée en vigueur en 2025, ces chiffres risquent de compliquer sérieusement la tâche du gouvernement.

Le déficit des systèmes de retraites va se creuser

Selon le COR, le déficit des systèmes des retraites, si rien n'est fait, devrait atteindre en 2022 0,4 point de PIB, soit un besoin de financement de plus 9 milliards d'euros…

Autre mauvaise nouvelle, selon plusieurs scénarios, le COR prévoit que l'équilibre ne serait de retour qu'à partir de 2056 à condition que la croissance des revenus d'activité (la rémunération des salariés) soit en moyenne de 1,5 % par an. En dessous de 1,5 %, l'horizon s'éloigne encore un peu plus à 2070…

En 2018, 324,5 milliards d'euros ont été versés par les systèmes de retraite, soit 13,8 % du PIB. Dans le détail, 286,3 milliards d'euros ont été consacrés aux pensions dites de « droit direct » et 36,1 milliards à celles de droit dérivé comme les pensions de réversion.

Depuis 2017, le système était presque revenu à l'équilibre grâce à la réforme de 2010 qui a décalé de 60 à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite. En 2018, les besoins de financement du dispositif étaient estimés à 0,1 % du PIB, soit près de 2,9 milliards d'euros.

Sauf que la situation devrait rapidement se dégrader d'ici à 2022 avec une baisse des ressources du système de retraite rapportée au PIB. Même si la promesse de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique a désormais du plomb dans l'aile, le COR l'a intégrée à ses travaux.

Par ailleurs, si la volonté du gouvernement est d'instaurer un régime universel, selon le COR, les régimes spéciaux cotisent plus que la moyenne. Par conséquent cela va se traduire par de moindres rentrées d'argent dans le système. Seul point positif, les dépenses ne devraient pas augmenter.

Face à cette situation, le débat sur la réforme des retraites promet d'être houleux à l'automne. Cela va pousser certains à demander des mesures d'économies à court terme : rallonger la durée de cotisation nécessaire pour l'obtention du taux plein, décote des pensions pour ceux qui partent à la retraite avant un « âge-pivot » situé aux alentours de 63 ou 64 ans…

Baisse du niveau de vie des retraités

Et les retraités dans tout cela ? Selon le rapport du COR, le revenu des retraités qui progressait jusqu'en 2010 a quasiment cessé de s'améliorer depuis. Même si le niveau des pensions a progressé, la hausse des prélèvements sociaux ou encore des revenus du patrimoine a fortement pesé sur cette catégorie de la population.

Et le COR de prévenir que si actuellement le niveau de vie des retraités est en moyenne supérieur par rapport à celui de l'ensemble de la population, ce rapport devrait s'inverser d'ici 2040.

Trajets domicile-travail : les députés ont adopté le « forfait mobilités durables ». 12/06/2019 Fig. Eco.

Facultative, cette prime d'un montant maximum de 400 euros par an pourra être accordée par les employeurs pour les trajets domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage. Les députés ont adopté un article de la loi d'orientation des mobilités (LOM) en ce sens.

Prévu dans le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) actuellement discuté à l'Assemblée nationale, le « forfait mobilités durables » a de bonnes chances de voir le jour. Dans la nuit de mardi à mercredi, les députés ont voté en première lecture, à la quasi-unanimité (60 voix pour et deux abstentions), cet article qui vise à encourager les salariés à se rendre au travail à vélo ou en covoiturage. Le Sénat avait aussi déjà donné son feu vert. La LOM doit encore être définitivement adoptée par le Parlement au début de l'été.

Concrètement, que prévoit ce « forfait mobilités durables »? Il pourra être versé via «un titre mobilité», à l'image des titres-restaurants. Il concernera les trajets domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage. Les employeurs pourront rembourser à leurs salariés un montant maximum de 400 euros par an, exonéré de charges sociales et fiscales. Ce forfait sera facultatif pour les employeurs : pas question pour le gouvernement d'imposer aux entreprises le versement de cette prime, comme le souhaitaient certains députés.

Un forfait pas obligatoire

Si rien n'est obligatoire, tout devra se faire lors des négociations annuelles dans les entreprises de plus de 50 salariés. Dans l'hémicycle, la ministre des Transports Élisabeth Borne a plaidé pour « faire confiance au dialogue social » et indiqué que le gouvernement comptait faire un bilan dans 18 mois et légiférer par ordonnance si les dispositifs «ne sont pas satisfaisants ».

Pour le gouvernement, ce forfait mobilités sera une solution parmi d'autres mis à la disposition des salariés et employeurs. Il y a en effet également la prise en charge des frais de carburant à hauteur de 200 euros par an ou encore l'aménagement des heures de travail. Mardi, les députés ont auparavant voté des articles du texte concernant les obligations d'acquérir des véhicules à faibles émissions lors du renouvellement des flottes, notamment des entreprises. À l'initiative de LREM, ils ont inclus les centrales de réservation, qui représentent une part importante des exploitants de taxis et de VTC, prévoyant une application des objectifs de « verdissement », à compter de 2022.

Commentaire : Osons espérer que les employeurs ne vont pas remettre en cause les primes de transport existantes dans certaines entreprises, voir dans certaines conventions collectives pour s'appuyer uniquement sur cette nouvelle loi. D'autant qu'en règle générale ces primes étaient calculées en fonction de la distance entre le lieu de résidence et l'entreprise, peu importe le moyen de locomotion. Par ailleurs cette nouvelle disposition qu'on le veuille ou non, va induire des inégalités pour un certain nombre de travailleurs qui ne peuvent recourir au vélo, pour différente raisons (distances, aptitudes etc.), ni au covoiturage du fait des organisations de travail. Il eut été préférable comme le demandait force ouvrière, que tous les salariés puissent bénéficier de cette prime.

Cyril Chabanier en piste pour la présidence de la CFTC

le 13 juin 2019 Le Monde

Selon nos informations, l'actuel président de la centrale chrétienne, Philippe Louis, va passer la main en novembre, lors du congrès confédéral à Marseille, au président de la fédération de la protection sociale et de l'emploi.

Cyril Chabanier va succéder à Philippe Louis, en novembre prochain à la présidence de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC). La nouvelle n'est pas officielle mais, selon nos informations, l'affaire est pliée. Du 5 au 8 novembre, la centrale chrétienne va tenir son congrès confédéral à Marseille. Des assises qui marqueront aussi le centenaire de la fondation, en 1919, de la CFTC. A cette occasion, l'actuel président, Philippe Louis, élu en novembre 2011 au congrès de Poitiers et réélu en novembre 2015 au congrès de Vichy, va passer la main. Il a choisi pour lui succéder Cyril Chabanier, le président de la fédération de la protection sociale et de l'emploi.

Signe qui ne trompe pas, lors du conseil confédéral qui s'est tenu mercredi 12 et jeudi 13 juin, c'est Cyril Chabanier qui a présenté la motion d'orientation, fixant les grandes lignes de la stratégie de la centrale pour les quatre ans à venir, qui sera débattue au congrès de Marseille. Ce texte sera envoyé début juillet aux syndicats, qui pourront l'amender avant un nouveau conseil confédéral les 11 et 12 septembre où devraient être officialisés la candidature de Cyril Chabanier ainsi que les noms des candidats aux postes de secrétaire général et de trésorier. L'histoire de la CFTC montre qu'il peut y avoir des surprises. En novembre 1981, le candidat pressenti pour succéder à Jacques Tessier, Pierre Boisard, n'avait pas été retenu et c'est Jean Bornard qui avait été élu. Mais la répétition d'un tel accident est fort peu probable.

Un quadra discret et « très ouvert »

Originaire de Marseille, et supporteur de l'OM, Cyril Chabanier est un quadra discret. Marié, sans enfants, il a aussi l'image d'un militant de terrain plutôt dynamique. « Ce n'est pas un partisan d'un repli identitaire sur le catholicisme traditionnel », souligne un responsable du syndicat, qui n'est même pas sûr que le futur président soit très croyant. « Il est très ouvert », ajoute-t-il. En 2016, lors d'un congrès de sa fédération à Touques (Calvados), celui qui en était alors le secrétaire général avait fait part de son sentiment sur la loi El Khomri et le code du travail : « Nous ne souhaitons pas le retrait pur et simple du texte, avait-il affirmé. Tout n'est pas à jeter dans ce texte, mais il faut faire des modifications. » « Nous faisons partie des réformistes », avait-il martelé.

Plus récemment, en avril, Cyril Chabanier s'est exprimé sur le grand débat en se déclarant « surpris de la volonté de l'ensemble des représentants de rechercher le consensus ». « Nous sommes entrés dans le grand débat, nous avons joué le jeu, mais ne nous serons pas de simples cautions, avait-il prévenu. Nous resterons attentifs. Car si certaines décisions rapides peuvent être prises par décrets, d'autres devront être soumises au dialogue social. »

Pour préparer son intronisation à Marseille, Cyril Chabanier a participé à plusieurs congrès d'unions départementales où il a fait connaître son intérêt pour le poste de président. Pour le centenaire de la CFTC, la CFDT avait proposé qu'il y ait une célébration commune mais la centrale chrétienne a décliné. Question d'identité.

SANTE-SECURITE

Sécurité sociale : le déficit va replonger en 2019. 11 juin 2019 AFP

Le déficit de la Sécurité sociale « se creuserait » de nouveau en 2019, entre 1,7 et 4,4 milliards d'euros, selon une synthèse de la Commission des comptes.

Revenu l'an dernier à son plus bas niveau en deux décennies, le déficit de la Sécurité sociale « se creuserait » de nouveau en 2019, entre 1,7 et 4,4 milliards d'euros, selon une synthèse de la Commission des comptes dont l'AFP a obtenu copie ce lundi.

En septembre 2018, Agnès Buzyn et Gérald Darmanin annonçaient fièrement un déficit au plus bas depuis 2001 (-1,2 milliard d'euros) et prévoyaient, enfin, le retour à l'équilibre pour 2019. Mais le vent a tourné et la promesse s'est fracassée sur la réalité du ralentissement économique et des chères concessions aux « gilets jaunes ».

Des « recettes plus faibles qu'attendu »

Selon la Commission des comptes, cette rechute « résulte pour l'essentiel d'une croissance de la masse salariale […] nettement inférieure à la prévision initiale » du gouvernement. Au lieu des 3,5 % espérés à l'automne, Bercy ne table plus que sur une progression de 3,1 %, selon le programme de stabilité transmis à Bruxelles en avril. Mais à cause de la prime Macron votée en décembre (exonération totale de cotisations et d'impôts jusqu'à 1.000 euros), la Sécurité sociale devra se contenter de 2,9 %.

Soit, au bout du compte, des « recettes plus faibles qu'attendu » de l'ordre de 1,7 milliard d'euros, l'équivalent du montant du déficit prévu, dans le meilleur des cas. Car l'addition pourrait se corser si l'Etat ne compensait pas à la Sécurité sociale les autres mesures d'urgence adoptées en fin d'année, au plus fort de la crise des « gilets jaunes ». L'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires dès le 1er janvier, et la baisse du taux CSG pour une partie des retraités, coûteront « respectivement 1,2 et 1,5 milliard d'euros », estime la Commission des comptes.

De quoi aggraver le « creusement » du déficit « qui atteindrait alors 4,4 milliards », poursuit-elle, ajoutant que « la trajectoire de retour à l'équilibre de la sécurité sociale pourrait être remise en cause ». D'autant plus que l'avenir s'annonce moins rose qu'espéré : avec une croissance économique revue de 1,7 % à 1,4 % cette année, le scénario d'une Sécurité sociale en excédent en 2020 « risquerait également d'être compromis ».

Nouveaux gestes

En plus de quoi il faudra financer les nouveaux gestes en faveur des retraités, annoncés par Emmanuel Macron en avril : réindexation d'une majorité de pensions sur l'inflation et augmentation du « minimum contributif » à 1.000 euros pour une carrière complète. Deux mesures dont « le coût total est estimé à 1,5 milliard d'euros et détériorera d'autant le solde de la sécurité sociale », prévient la Commission des comptes.

Cette « détérioration » durable viendrait compromettre un autre engagement de l'exécutif : la reprise et le remboursement d'un reliquat de 15 milliards de dette sociale, impossible avec des comptes dans le rouge, ce qui exposerait la Sécurité sociale au risque d'une remontée des taux d'intérêt.

Une mise en garde identique à celle du Haut Conseil du financement de la protection sociale, qui jugeait dès le mois de mars que la sortie des déficits était « remise en question » et évaluait alors les pertes pour 2019 à 3,6 milliards d'euros. Le gouvernement sait en réalité depuis plusieurs mois que sa projection de départ est devenue chimérique. Agnès Buzyn l'avait reconnu en janvier : « Le retour à l'équilibre en 2019 est compromis ».

Mais les chiffres n'ont toujours pas été révisés, laissant planer le doute sur une volonté de laisser filer le déficit de la Sécurité sociale pour ne pas accroître celui de l'Etat. « Nous allons travailler tous ensemble pour améliorer ce déficit de façon à reprendre la trajectoire initialement prévue », a seulement indiqué la ministre des Solidarités et de la Santé début mai devant le Sénat, en renvoyant le sujet au budget 2020, qui sera présenté fin septembre**.**

DIVERS

Industrie

L'Oréal, Free et Michelin, le Top 3 des marques françaises les plus « puissantes »

13/06/2019 LES ECHOS

C'est ce qui ressort du classement établi par le cabinet spécialisé Brand Finance, basé à Londres. Celui-ci a aussi évalué la valeur des marques en euros. Sur cette base, Total devient la marque la plus valorisée à 21,69 milliards d'euros. Et devance Orange et AXA.

La marque L'Oréal Paris semble indétrônable et est une nouvelle fois sacrée marque française la plus « puissante », selon l'étude que réalise, chaque année depuis 1996, le cabinet spécialisé Brand Finance - basé à Londres.

Le groupe cosmétique français obtient en effet la note de 88,6 sur 100 dans ce classement qui repose sur un indice, le BSI (Brand Strength Index) , calculé à partir de critères tels que l'investissement marketing, l'image de la marque et leur impact sur la performance de l'entreprise. Les autres marches du podium reviennent à Free, qui décroche la médaille d'argent avec 86,7 points (le groupe télécoms n'était que 13e l'an passé), tandis que le groupe Michelin conserve le bronze, avec 86,3 points.

"Ce classement montre une volonté des entreprises de construire une marque forte dans un marché de plus en plus dispersé", analyse Bertrand Chovet, "on constate que les marques fortes ont tendance à mettre l'accent sur une expérience client magnifiée tout en continuant de s'adresser au plus grand nombre".